

## **Communiqué interassociatif**

**Mardi 20 octobre 2009**

### **L'Etat français s'apprête à expulser des Afghans par charter**

Un « charter » franco-britannique à destination de Kaboul est prévu pour aujourd'hui. Suite à la « fermeture » de la « jungle » de Calais, un « vol conjoint » pour l'Afghanistan était déjà d'actualité le 6 octobre. La mobilisation interassociative, les décisions de suspension d'expulsion de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) avaient fait reculer Paris.

La libération des 140 Afghans placés en rétention dans les jours qui ont suivi la « fermeture » de la « jungle » de Calais, leurs demandes d'asile en cours, n'ont pas empêché les autorités françaises de continuer à arrêter et à placer des ressortissants afghans dans plusieurs centres de rétention administrative (CRA). A ce jour, une cinquantaine d'Afghans sont dans les CRA de Palaiseau (91), de Coquelles (66), du Mesnil-Amelot (77), de Nice (06), de Lille (59) et de Paris-Vincennes (75).

La situation n'a pas changé : l'Afghanistan est un pays en guerre. Il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui s'en sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe. Les « charters conjoints », qui sont contraires au principe d'interdiction des expulsions collectives, conduisent à des pratiques arbitraires, discriminatoires et inhumaines, au mépris des droits fondamentaux des personnes.

Nous appelons instamment les autorités françaises et britanniques à renoncer à tout projet d'expulsion vers l'Afghanistan et insistons sur la nécessaire mobilisation de tous pour empêcher cette expulsion collective qui mettrait sérieusement en danger la vie de ces exilés.

Nous réaffirmons qu'il est urgent de rendre son sens au droit d'asile en Europe en prévoyant un mécanisme permettant à tout réfugié de solliciter une protection dans le pays de son choix. Dans l'attente, la France peut, et doit, suspendre l'application du règlement de Dublin afin d'accueillir sur son sol les personnes qui continueront à fuir les conflits pour trouver refuge en Europe.

#### **38 Organisations signataires :**

**ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers), AFRANE (Amitié franco-afghane), ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières des étrangers), APSR (Association d'Accueil aux médecins et Personnels de Santé Réfugiés en France), Association Primo Levi, Auberge des migrants (Calais), CAAR (Comité d'aide aux réfugiés – Bois-Colombes), Calais Migrant Solidarity, C'SUR (Calais), La Cimade, Collectif Migrants (Dunkerque), Collectif Solidarité Migrants (Angres), Collectif de soutien des exilés (Paris), COMEDE (Comité médical d'aide aux exilés), ELENA (European Legal Network on Asylum),**

Emmaüs-France, **Enfants du monde-Droits de l'Homme (EMDH)**, Fédération de l'Entraide Protestante, Flandre Terre Solidaire, Fraternité-Migrants Bassin minier 62 (Angres), GAS (Groupe Accueil et Solidarité), GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), Itinérance (Cherbourg), LDH (Ligue des droits de l'homme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), PCF (Parti communiste français), Parti de Gauche (PG), RESF (Réseau Education sans frontières), Réseau Chrétien Immigré (RCI), SAF (Syndicat des avocats de France), SALAM (Calais), SALAM (Dunkerque), Secours catholique, Sud-Education, Syndicat de la magistrature (SM), Terre d'errance (Norrent-Fontes), Terre d'Errance (Steenvoorde)

**Contact presse :**

**EMDH: Pauline NOULLET / 01 42 72 71 78/ [pnoullet@emdh.org](mailto:pnoullet@emdh.org)**